

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom  
**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2025**

Le 15 janvier 2025 à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 janvier 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Loïc MORTHON, Anthony FAVIER, Sébastien MONTALBAN, Muriel DELAGE et Florian DE OLIVEIRA

Absents excusés : M. Bernard GOLFIER, M. Florian PARRA, Mme Florence PAYS et Mme Stéphanie BURIAS

Pouvoir : M. Bernard GOLFIER à Mme Astrid ZANUTTO

Autre personne présente : MME Sophie PRODEL, Secrétaire Générale

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Madame Laurence SOULERAS a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 novembre 2024 :

Le procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence SOULERAS pour lire à sa place.

Titre décision	Date	Objet
Devis	26/11/2024	Signature d'un devis de 1 966,70 € TTC de CBH pour les colis des aînées.
Festivités	02/12/2024	Arrêté n° 2024/87 portant réglementation de la circulation Place Paul Liobat et Place de l'Eglise du 04 au 10 décembre à l'occasion du marché de Noël.
Festivités	02/12/2024	Arrêté n° 2024/88 autorisant le Comité des Fêtes à ouvrir un débit de boissons temporaire le 06 décembre à l'occasion du marché de Noël.
Stationnement	03/12/2024	Courrier aux habitants de la Rue des Pertoux pour interdire le stationnement sur la voie publique
Circulation	06/12/2024	Arrêté n° 2024/89 portant réglementation de la circulation Rue des Rameaux avec limitation de la vitesse à 30km/h le 06 décembre 2024.
Personnel	09/12/2024	Arrêtés n° 2024/90 à 94 portant retenue sur salaire suite à la grève du 05 décembre 2024 pour 5 agents.
ERP	11/12/2024	Arrêté n° 2024/95 autorisant l'ouverture d'un ERP, salle de réception des Jacquarts à compter du 1er janvier 2025.
Devis	17/12/2024	Signature d'un devis de 63,00 € TTC à INTEROUGE pour la réparation d'un barnum pliant.

Personnel	17/12/2024	Arrêté n° 2024/96 portant nomination stagiaire à compter du 1er janvier 2025 d'un agent technique.
Personnel	17/12/2024	Arrêté n° 2024/97 portant attribution de la NBI à compter du 1er janvier 2025 à un agent technique.
Nuisances	17/12/2024	Courrier adressé à un administré concernant les nuisances olfactives et la présence de rats liées à son élevage de volailles.
Animaux	20/12/2024	Courriers adressés à 2 habitants concernant la divagation de leurs chiens.
Devis	13/01/2025	Signature d'un devis de 76,80 € TTC à ALTRAD MEFRAN pour la réparation d'un barnum pliant de la Commune de Maringues.
Eclairage public	10/01/2025	Arrêté n° 2025/01 relatif aux horaires d'éclairage public qui sera éteint de minuit à 06h00 toute l'année 2025 sauf le 05 décembre pour le marché de Noël.
Association	10/01/2025	Arrêté n° 2025/01 autorisant l'ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'USL le 25 janvier 2025 à l'occasion d'un loto.

## II-1°) Modification du règlement des services périscolaires

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le règlement des services périscolaires concernant la propreté des enfants. Il a effectué des recherches et d'autres Communes ont pris la décision de ne pas accepter les enfants qui ne sont pas propres (Reims, Val d'Oingt, Sevrans...).

Actuellement 4 enfants ne sont pas propres du tout ce qui représente 4 à 5 couches changées par enfant et par jour. Une modification du règlement pourrait faire réagir certains parents. Evidemment en cas de problème de santé, un justificatif est accepté.

A ce jour 2 parents ont été reçus par les élus.

M. Loïc MORTHON indique qu'il faudrait se rapprocher d'un service juridique pour avoir des conseils et une aide pour l'élaboration du règlement en toute légalité.

M. le Maire indique qu'il a pris contact avec une avocate qui conseille de faire la modification du règlement et que le passage au Tribunal Administratif, si besoin, statuera sur la décision.

M. Loïc MORTHON et Mme Astrid ZANUTTO ont reçu une maman qui n'est pas d'accord avec la modification du règlement.

Mme Astrid ZANUTTO et Mme Laurence SOULERAS rejoignent M. Loïc MORTHON sur l'idée de prendre contact avec un service juridique pour l'élaboration du règlement.

M. le Maire indique que la Commune de Reims a proposé dans son règlement d'accepter les enfants pas propres en début d'année et que si aucune amélioration n'est obtenue après un certain délai les enfants ne sont plus acceptés.

M. le Maire indique que l'agent n'en peut plus de changer des couches et nettoyer des « accidents ».

Mme Astrid ZANUTTO ne comprend pas pourquoi les maitresses ne font pas remonter ce problème à l'Inspection.

M. le Maire indique que l'Inspectrice a donné son accord pour l'installation d'une table à langer pour faciliter le travail des agents mais les institutrices n'y étaient pas favorables.

Mme Muriel DELAGE et M. le Maire propose d'établir un projet de règlement et d'en reparler à la réunion du conseil de février.

Mme Laurence SOULERAS propose plutôt d'attendre septembre 2025 pour le mettre en place. Les parents qui ont inscrit leurs enfants en septembre 2024 ont signé un règlement qui ne stipulait pas cette clause.

M. Loïc MORTHON demande qui doit agir si les parents ne signent pas le règlement.

M. le Maire lui répond que c'est à lui de faire le nécessaire.

M. le Maire propose de faire un courrier explicatif avec le nouveau règlement. La commune reste à l'écoute des parents mais veut les faire réfléchir et réagir sur ce problème.

M. le Maire indique qu'avant que l'école soit obligatoire à 3 ans, 50 % des enfants de petite section de maternelle venait uniquement le matin, maintenant c'est 100 % toute la journée.

Les membres du conseil, à l'unanimité, décident de préparer un projet de règlement qui sera examiné au prochain conseil.

## II-2°) Mandatement du Centre de Gestion pour lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de santé

Madame Laurence SOULERAS explique que la réforme de la protection sociale complémentaire introduit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux garanties « prévoyance » à compter du 1er



janvier 2025 et « santé » à compter du 1er janvier 2026, de leurs agents, sur la base d'un contrat collectif (facultatif ou obligatoire) ou sur la base d'un contrat individuel labellisé.

Un accord national collectif a été signé le 11 juillet 2023 entre la majorité des membres des employeurs territoriaux et 6 organisations syndicales. Il préconise une participation sur la base d'un contrat collectif ou un contrat individuel labellisé pour la garantie SANTÉ.

Cela implique une adhésion obligatoire pour les agents à ce contrat collectif que la collectivité devra nécessairement proposer, seule ou par l'intermédiaire du Centre de Gestion.

Pour le risque santé la participation ne pourra être inférieure à 50% du montant de référence fixé à 30€ soit 15€.

Monsieur le Maire propose de délibéré pour mandater le centre de gestion 63 pour lancer la mise en concurrence. Ce mandatement n'engage pas la Commune pour le moment.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de donner mandat au Centre de Gestion.

### III-1°) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 – Commune et Assainissement

Madame Laurence SOULERAS explique que préalablement au vote du budget primitif 2025 la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2025 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024 :

#### A savoir pour le budget Commune :

- opération 10001 :	7 000,00 € soit :	1 750,00 €
- opération 10002 :	28 340,00 € soit :	7 085,00 €
- opération 10009 :	70 500,00 € soit :	17 625,00 €
- opération 10010 :	5 000 € soit :	1 250,00 €
- opération 10018 :	13 378,33 € soit :	3 344,00 €
- opération 10019 :	285 000,00 € soit :	71 250,00 €
- chapitre 204 :	21 000 € soit :	5 250,00 €
- chapitre 27 :	2 066,67 € soit :	516,00 €

#### A savoir pour le budget Assainissement :

- Chapitre 20 :	31 896,70 € soit :	7 974,00 €
- Chapitre 23 :	4 000,00 € soit :	1 000,00 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent l'ouverture de ces crédits.

### III-2°) Remboursement des frais de transport scolaire à hauteur de 50 % pour l'année scolaire 2024/2025

Madame Laurence SOULERAS rappelle que la Commune prend en charge les frais de transport scolaire à hauteur de 50 % pour les enfants de Limons scolarisés à Luzillat.

Elle indique que pour l'année scolaire 2023/2024 la commune a remboursé 1 243.50 €. Un peu moins qu'en 2022/2023.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'ils acceptent le renouvellement de cette aide pour l'année scolaire 2024/2025.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de reconduire ce remboursement.

### III-3°) DETR 2025

Madame Laurence SOULERAS explique qu'une demande de subvention pour le changement des portes de l'école et d'une porte de la salle des fêtes peut être déposée au titre de la DETR 2025.

Deux devis ont été reçus :

- Pour l'école, l'estimation de l'entreprise GAMELIN est la suivante :  
Fabrication et pose d'une porte : 3 250.00 € HT  
4 portes sont à changer soit 13 000.00 € HT

- Pour la salle des fêtes, l'estimation de l'entreprise MENUISERIE NOUVELLE est la suivante :  
Fabrication et pose de menuiserie ALU : 4 341.00 € HT  
Soit un total de travaux qui s'élève à 17 341.00 € HT

Monsieur le Maire indique qu'une subvention au titre du FIC a déjà été demandée pour ces travaux à hauteur de 40 %.

Le taux de subvention au titre de la DETR serait compris entre 20 et 40 %.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de demander une subvention au titre de la DETR 2025.

#### IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

##### Commission Finances et Affaires Générales :

La commission ne s'est pas réunie.

##### Commission Scolaire et Culturelle :

La Commission ne s'est pas réunie.

La commission culture et lecture publique de la CCPL s'est réunie mais elle n'a pas pu y assister.

##### Commissions affaires économiques et nouveaux habitants :

La commission ne s'est pas réunie.

Monsieur Loïc MORTHON revient sur le devis du cabinet conseil AMO (aide à la maîtrise d'œuvre) qui peut paraître un peu flou. Des demandes d'informations complémentaires ont été faites. Il s'agit en fait de plusieurs forfaits. Un RDV en Visio est prévu lundi 20 janvier à 18h00 pour faire le point sur l'aide apportée.

M. le Maire souligne qu'effectivement le devis n'est pas très clair et que l'engagement à trouver 30 000€ de subvention minimum est trop juste, pas besoin d'aide pour trouver ce montant.

Mme Laurence SOULERAS demande combien de subventions il est possible d'obtenir avec les organismes que l'on sollicite habituellement ?

M. le Maire lui indique que la DETR représente généralement 30 % de subvention sur une dépense maximale de 500 000 € HT. Le FIC représente 40 % de 320 000 € HT.

M. le Maire précise qu'il faut aussi voir avec la Région, les aides européennes, le Parc Livradois Forez. L'AMO peut se charger de toutes ces démarches.

M. Loïc MORTHON indique qu'il peut aussi orienter le conseil sur les plans proposés par l'architecte.

M. le Maire indique qu'il peut aussi aider à faire baisser les prix du projet.

Concernant les foodtrucks, Monsieur Loïc MORTHON explique que « Le Mexicain » risque de ne plus être présent suite à des problèmes de santé de son épouse, il vient les mercredis.

Il rappelle que « La Galette Bognate » vient 1 mardi sur 2. Et « Tatie Burger » le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois.

Il a eu contact avec « Le P'tit Touffy » qui propose des plats traditionnels et qui souhaite faire un essai les jeudis soir. Il vient de Saint Sylvestre Pragoulin et fera son 1<sup>er</sup> essai le 23 janvier.

« Pizzaïola » qui voulait installer un distributeur de pizzas rencontre un problème technique, leur camion est tomber en panne et elles ont dû acheter un nouveau véhicule, l'investissement dans un distributeur n'est donc pas possible pour le moment. Elles proposent de faire un essai en venant avec leur camion le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois.

La 1<sup>ère</sup> redevance pour le Locker Mondial Relay a été versée, 191 € pour la période du 26 octobre au 31 décembre 2024. Le prévisionnel est de 600 € par an. Le Locker est bien utilisé.

Concernant le bar, pas de nouvelles informations, le dossier suit son cours.

##### Commission fêtes, sports et associations :

Monsieur Florian DE OLIVEIRA fait le point sur le marché de Noël.

La restauration a généré un bénéfice de 812 €, la tombola de 513 € et la buvette 2 064 €. Les 513 € ont été reversés au CCAS. Le bénéfice total de 2 877 € a été versé à chaque association participante, 575 par association, (comité de Jumelage, Pétanque Limonoise, APE, VLL et USL) contre 347 € en 2023.

Il y a eu un bon retour sur la mise en place des tickets.

Une réunion du bureau aura lieu le 27 janvier et une réunion des membres le 28 janvier.

Madame Laurence SOULERAS demande de faire un bilan des frais engagés par la Commune.

##### Commission CCPL :

Monsieur le Maire explique qu'une réunion publique s'est tenue à Saint Clément de Régnat concernant l'implantation d'un pôle de revalorisation des déchets, similaire à celui de Lezoux. Le SBA prévoit de construire



un pôle de ce type sur le territoire de la Communauté de Communes Plaine Limagne. La commune de Saint Clément de Régnat fait partie des lieux appropriés pour cette implantation. Le Président du Département était présent à cette réunion publique. Plus de 200 personnes étaient également présentes la plupart faisant partie d'un collectif contre le projet. La réunion a été assez houleuse.

### V -2°) Communications du Maire :

Minibus Maringues : Monsieur le Maire rappelle la proposition d'acheter le minibus de Maringues. Le prix de vente est fixé à 15 800 €, il a 9 places et environ 45 000 km. Après contact avec des garagistes, c'est une bonne affaire. Il viendra en remplacement du Partner de la Commune qui pourrait être vendu entre 6 000 et 7 000 €, il a 60 000 km.

Mmes Laurence SOULERAS et Astrid ZANUTTO indique que ce minibus pourra aussi servir aux associations. M. le Maire explique que les 3 places du fond pourront être retirées afin de permettre aux agents techniques de transporter du matériel volumineux comme avec le Partner. 6 places suffisent pour le moment pour amener les personnes au marché de Puy-Guillaume.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent l'achat de ce minibus auprès de la Commune de Maringues.

Problème talus vers le Pont : Une partie du talus s'est effondré non loin du Pont de l'Allier. Les services du Département ont été prévenus et sont venus faire une étude. Rien de dangereux n'est à signaler, il s'agit d'un mouvement d'ensemble du talus et les eaux pluviales qui sont déversées à cet endroit accentue le phénomène. Cet effondrement sera surveillé par les services de l'Etat.

Abribus Port de Ris : Des trous se sont reformés devant l'abribus du port de Ris occasionnant de grosses flaques d'eau. Un devis pour goudronner sera demandé à l'entreprise PARRA.

Transfert compétence assainissement : Un cabinet d'étude a été désigné par la CCPL et une réunion aura lieu prochainement à Limons pour faire le point sur l'assainissement. La date n'est pas encore connue.

Maison des associations : La dalle quartz a fissuré. L'architecte va proposer de mettre un revêtement sur la dalle, à la charge de l'entreprise. Attention à ne pas payer la dernière facture pour le moment.

Eclairage La Goutelle : Une demande a été faite par un riverain pour l'installation d'un poteau d'éclairage public entre les Moussouves et la Goutelle pour sécuriser les enfants qui se rendent à l'arrêt de bus le matin.

Journal la Gazette : Monsieur le Maire propose de faire paraître un article « Destination Commune » dans la Gazette, il sera composé de 4 pages sur Limons. Le coût s'élève à 750 €. 1 journal sera distribué gratuitement à chaque foyer de la Commune.

Projet photovoltaïque : Une demande de rencontre avec le Conseil Municipal a été faite par la société dépositaire du projet. Le conseil ayant refusé le projet et un courrier en ce sens ayant été adressé au Préfet, il n'y a pas lieu de prévoir une réunion de présentation.

Voie verte Port de Ris : Le projet de tracé de la voie verte au Port de Ris a été exposé et Monsieur le Maire propose de le présenter aux habitants. Il y a 2 tracés possibles. Certains élus pensent que ce n'est peut-être pas une bonne idée de demander l'avis des riverains et que cela peut s'avérer compliqué. Aucune décision n'est prise, les élus en reparleront.

### V -3°) Questions diverses :

- Madame Muriel DELAGE demande si les questions diverses de la dernière réunion ont été traitées. Une réponse positive lui est donnée.

Monsieur Anthony FAVIER explique qu'il a été interpellé sur le mauvais état de certains chemins et sur les fossés.

Concernant les fossés Monsieur le Maire indique que l'épareuse est en panne. Mme Laurence SOULERAS propose de faire le point sur tous les chemins et de programmer des travaux de réparations en 2025 pour les plus urgents. Mr le Maire précise qu'en 2023 le chemin du cimetière et celui des Moussouves avaient été refait

M. Anthony FAVIER indique que certains en ont bien besoins et sont dans un mauvais été, il faut recenser les urgences.

M. le Maire explique qu'il a été interpellé par des habitants lors de la cérémonie des vœux concernant le chemin du Tonquin. Rien ne sera fait avant la réponse du Préfet pour la Réserve Naturelle.

M. Loïc MORTON propose de tenir informé la population sur la panne de l'épareuse et les travaux sur les chemins.

M. le Maire propose de voir avec les agriculteurs pour organiser une journée avec eux, les élus et les agents techniques pour la réparation de certains chemins qu'ils empruntent.

**La séance est levée à 22h07.**



**Laurence SOULERAS**  
**Secrétaire de séance**



**Matéo MOREL**  
**Maire de Limons**